Dépôt légal –
Bibliothèque Nationale du Québec
ISBN 2-9801392-1-1

90-05132/

RAPPORT D'ACTIVITÉS
1988 - 1989

CORPORATION
D'HÉBERGEMENT
DU QUÉBEC

2050, boul. Saint-Cyrille Ouest, Sainte-Foy
(Québec) G1V 2K8

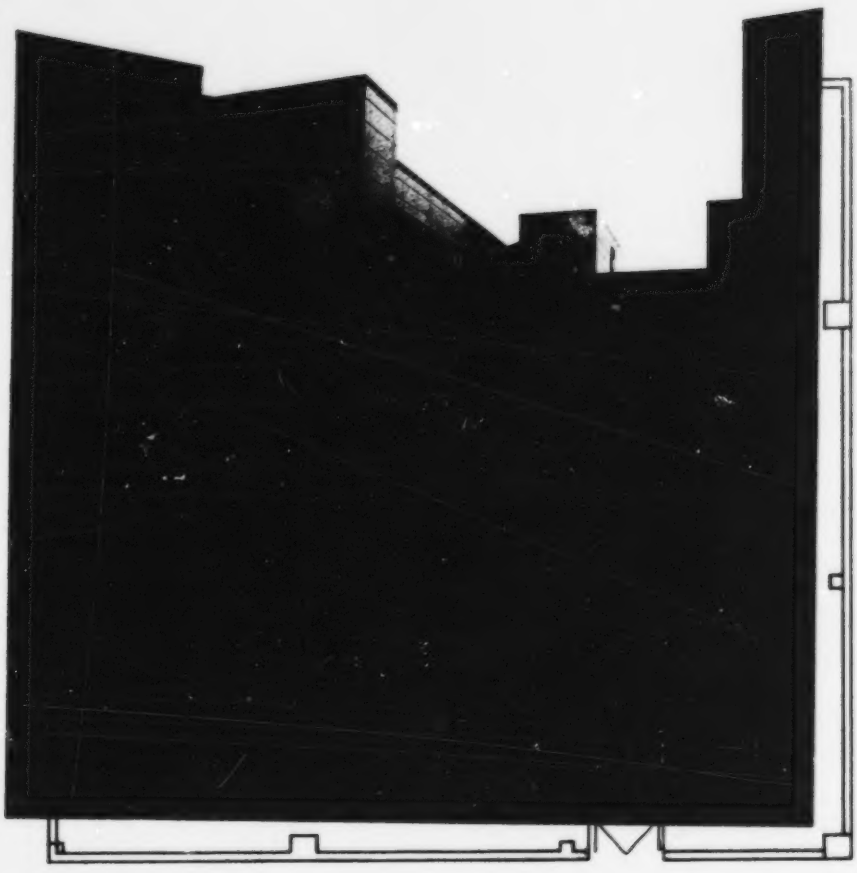

Vue du jardin extérieur et de l'unité de soins ouest au Centre hospitalier Anna Laberge

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	13
ÉTATS FINANCIERS	
Opérations	14
Capital d'apport	15
Excédent	16
Bilan	17
Évolution de la situation financière	18
Notes complémentaires	19

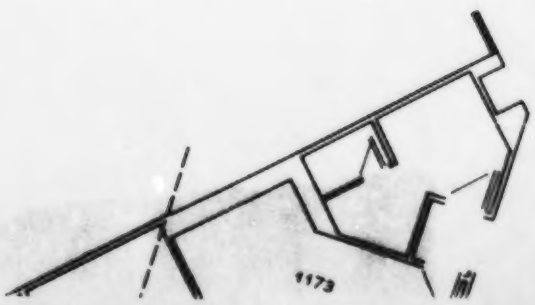

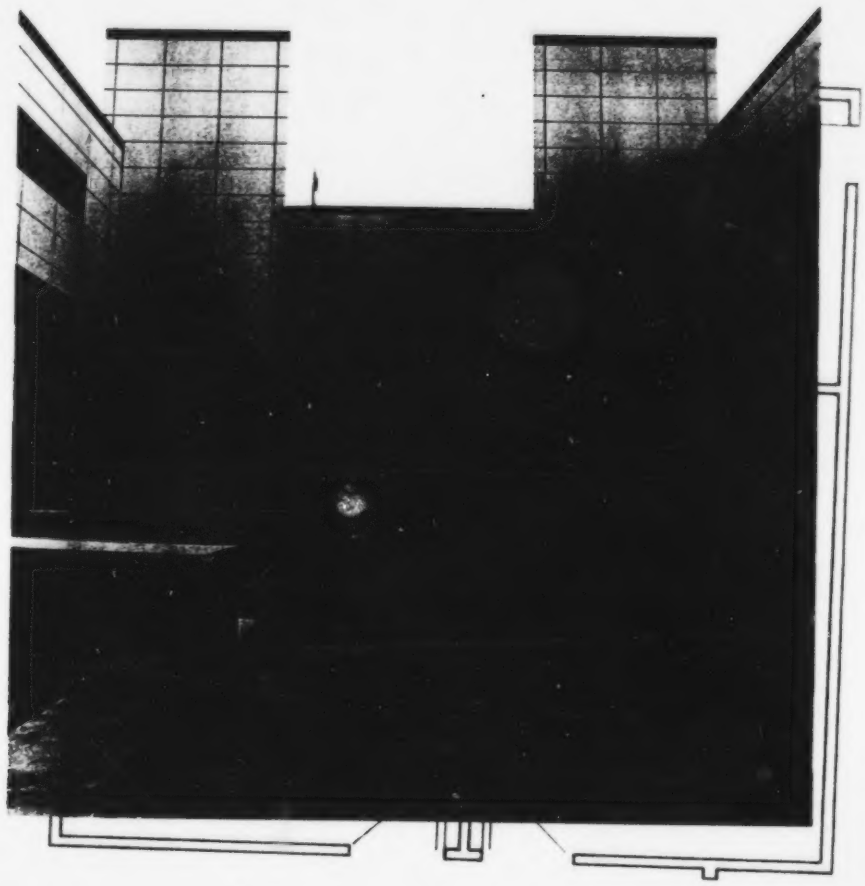

Jardin extérieur entre les unités de soins

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec, (Québec)

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités de la Corporation d'hébergement du Québec pour l'année 1988-1989.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre,

Marc-Yvan Côté

Entrée de la cafétéria

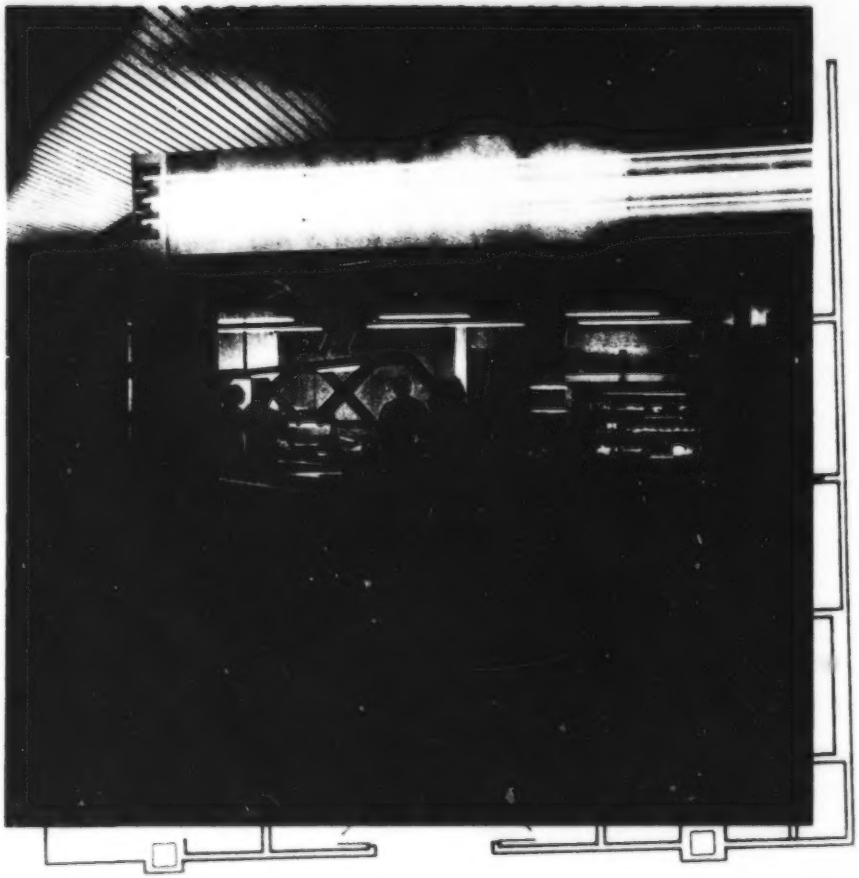

Sainte-Foy, le 1er décembre 1989

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec, (Québec)
G1S 2M1

Monsieur le ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport d'activités de la Corporation d'hébergement du Québec pour l'année 1988-1989.

Outre les états financiers qui en font partie intégrante, c'est avec fierté que nous y rendons compte de la réalisation du Centre hospitalier Anna Laberge, à Châteauguay, dont la construction fut assurée par la Corporation d'hébergement du Québec.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président

Conrad Dubuc

Conrad Dubuc, ing.

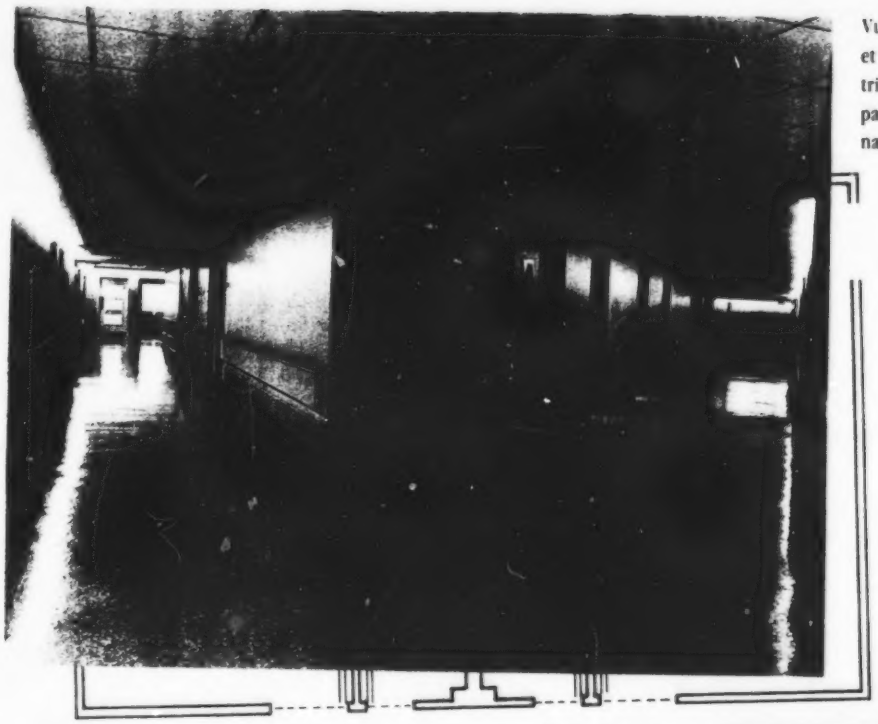

Vue des corridors et du bloc central triangulaire au pavillon de la naissance

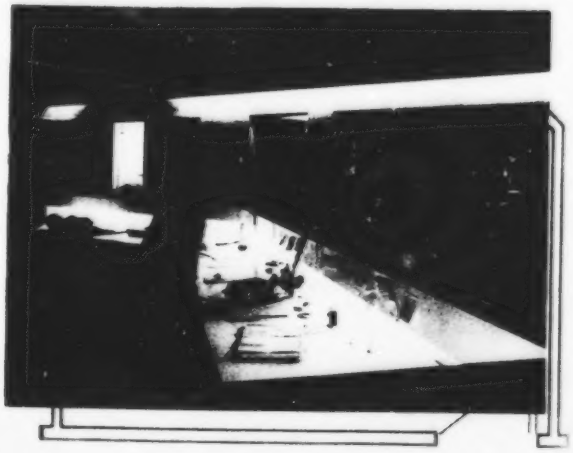

Poste de garde au pavillon de la naissance avec à l'arrière-plan la pouponnière

Chambre de naissance dotée d'un lit double conçu sur mesure pour le pavillon de la naissance au Centre hospitalier Anna Laberge

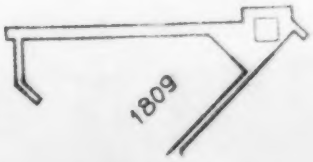

RAPPORT D'ACTIVITÉS

1988 - 1989

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sainte-Foy, le 1er décembre 1989

C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance du Rapport d'activités de la Corporation d'hébergement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Les états financiers qui en font partie intégrante rendent compte éloquemment de l'activité financière intense de la Corporation pendant l'exercice 1988-1989. À cet effet, qu'il suffise de souligner que la Corporation a été présente sur les marchés financiers, quotidiennement, pour des emprunts de l'ordre de 250 millions de dollars, afin de pourvoir au financement intérimaire des immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux et que cette activité a amené une économie de plus de 3 millions de dollars sur les frais financiers qui autrement auraient été assumés par les établissements ou les conseils régionaux de la santé et des services sociaux selon les ententes de crédit habituelles de ces organismes.

La Corporation a par ailleurs été particulièrement active dans le cadre de la réalisation, pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux, des études d'avant-projet des projets d'immobilisations pouvant être considérés dans le cadre des plans triennaux d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux, ayant déboursé plus de 5,2 millions de dollars en honoraires professionnels à ce titre pendant le seul exercice 1988-1989.

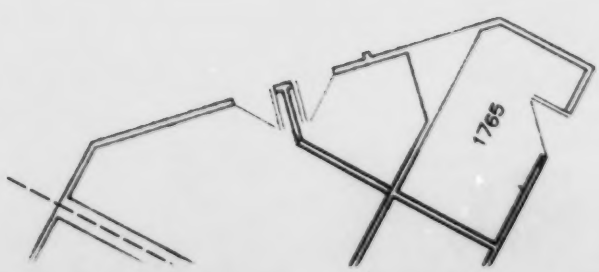

La Corporation a de plus poursuivi son programme de construction et est particulièrement fière de rendre compte de la prise de possession et de la mise en opération du Centre hospitalier Anna Laberge, à Châteauguay, à l'automne 1988. Il s'agit d'un centre hospitalier regroupant deux cent cinquante lits, dont le coût de construction est de 54 millions de dollars et qui est unique au monde en son genre de par le fait qu'il intègre d'une façon aussi complète une architecture révolutionnaire et une technologie humanisante, l'aménagement et l'organisation des lieux favorisant l'humanisation des soins.

Les quelques facettes dudit centre hospitalier que nous vous présentons dans ce Rapport d'activités témoignent pleinement de la qualité de cette nouvelle ressource de santé mise à la disposition de la population du Québec et à la réalisation de laquelle la Corporation d'hébergement du Québec est fière d'avoir contribué.

Marc Paradis

Marc Paradis, ing.

Puits de lumière situé dans la salle d'attente en radiologie

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Québec, le 11 juillet 1989

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 1989 ainsi que l'état des opérations, l'état du capital d'apport, l'état de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Corporation au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

OPÉRATIONS
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS		
Coût		
Intérêts et frais d'escompte et d'émission d'obligations :		
• Sur dette à long terme (note 5)	$ 61 562 691	$ 41 691 497
• Sur financement temporaire	4 115 683	4 785 459
	65 678 374	46 476 956
Financement		
Subvention du gouvernement du Québec	61 308 229	42 070 328
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	4 370 145	4 406 628
	65 678 374	46 476 956
AUTRES OPÉRATIONS (note 7)		
Coût	199 515	191 667
Revenus et imputations	199 515	191 667

CAPITAL D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	Solde au 31 mars 1988	Transaction de l'exercice 1989	Solde au 31 mars 1989
Subventions du gouvernement du Québec:			
Acquisitions de mobilier et d'équipement	$ 21 370 914	$ —	$ 21 370 914
Acquisitions d'immeubles	6 692 045	7 335	6 699 380
Remboursement de la dette à long terme - capital	17 669 802	1 463 576	19 133 378
Intérêts sur obligations - partie capitalisée aux bâtisses	1 187 118	—	1 187 118
Autres apports	2 103 494	—	2 103 494
	49 023 373	1 470 911	50 494 284
Société canadienne d'hypothèques et de logement:			
Exonération de 10 % des prêts consentis	6 942 270	—	6 942 270
Excédent de l'évaluation municipale des immeubles sur leur coût d'acquisition	28 528 965	143 901	28 672 866
Cessions à titre gratuit de mobilier et équipement aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux	(19 622 744)	(157 903)	(19 780 647)
Autres apports	563 288	504 776	1 068 064
	65 435 152	1 961 685	67 396 837
Virement au déficit	(11 270 787)	—	(11 270 787)
	54 164 365	1 961 685	56 126 050

EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	$ 3 432 486	$ 3 257 702
Redressement		
Changement dans la comptabilisation des travaux de réfection financés par des loyers additionnels (note 4)	(174 784)	—
SOLDE À LA FIN	3 257 702	3 257 702

BILAN
au 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIF		
À court terme		
Subventions courues et à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	$ 21 886 327	$ 15 049 527
Débiteurs	1 363 139	689 444
Frais reportés (notes 4 et 9)	80 705	139 492
	23 330 171	15 878 463
Créances à recevoir (notes 4 et 10)	426 482 692	258 150 985
Immobilisations (notes 4 et 11)	479 751 297	452 885 050
	929 564 160	726 914 498
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	2 302 660	1 501 904
Créditeurs et retenues sur contrats	12 848 882	10 785 895
Intérêts courus	22 154 730	14 530 630
Dette à long terme (note 13)	45 118 949	2 638 576
	82 425 221	29 457 005
Financement temporaire (note 12)	35 752 440	23 687 000
Dette à long terme (note 13)	752 002 747	616 348 426
	870 180 408	669 492 431
AVOIR		
Capital d'apport	56 126 050	54 164 365
Excédent	3 257 702	3 257 702
	59 383 752	57 422 067
	929 564 160	726 914 498

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gérard Dulac André Bélanger

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités d'exploitation :		
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	$ 2 235 379	$ (862 447)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	367 020 700	306 427 430
Remboursements de la dette à long terme	(188 886 006)	(63 820 636)
Capital d'apport	1 961 685	4 044 860
Emprunts bancaires pour financement temporaire – net	12 065 440	23 687 000
Liquidités provenant des activités de financement	192 161 819	270 338 654
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(26 866 247)	(32 784 453)
Produit d'aliénation d'immobilisations	—	90 780
Créances à recevoir :		
• Gouvernement du Québec :		(212 692 087)*
Travaux imputés	(289 005 754)	
Encaissements	129 992 463	
• Conseils régionaux de la santé et des services sociaux :		(2 045 141)*
Imputations	(413 647)	
Encaissements	2 853 290	
• Établissements du réseau de la santé et des services sociaux :		(22 950 000)*
Financement temporaire – prêts effectuées	(71 089 752)	
Remboursements des prêts	59 331 693	
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(195 197 954)	(270 380 901)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(800 756)	(904 694)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE AU DÉBUT	(1 501 904)	(597 210)
CHÈQUES EN CIRCULATION MOINS ENCAISSE À LA FIN	(2 302 660)	(1 501 904)

* Les montants des encaissements et des remboursements n'étant pas disponibles, ces montants représentent l'augmentation nette de l'exercice 1988.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 1989

1. CONSTITUTION, OBJETS ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec, corporation sans but lucratif constituée le 12 septembre 1974 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme objets principaux d'acquérir, construire, transformer, détenir, administrer, entretenir, réparer, louer et aliéner des biens immeubles ou meubles utilisés ou à être utilisées par des établissements ou des conseils régionaux tels que définis dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et à assurer le financement à court ou à long terme de ces activités.

Un autre objet de la Corporation consiste à assurer l'exécution physique, à titre de maître d'oeuvre, de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que de voir au financement temporaire et à long terme d'immobilisations du réseau de la santé et des services sociaux.

La Corporation loue ses immeubles, sauf un qu'elle administre distinctement, à des établissements désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour en assurer l'exploitation aux termes d'un bail-type. Ce bail prévoit que la corporation locataire doit assumer toutes les obligations relatives à l'immeuble et même celles qui relèvent normalement d'un propriétaire telles les réparations majeures, l'entretien, les assurances, etc.

De façon incidente, la Corporation acquiert certains immeubles du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme de désintéressement des communautés religieuses ainsi que lors de l'intégration d'établissements privés au secteur public.

2. FINANCEMENT ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Terrains et bâtisses

Le financement à long terme des projets de construction et de réfection de la Corporation est assuré par des émissions d'obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec couvrant entièrement le service de la dette de ces émissions.

Les frais de financement à long terme sont assumés par le gouvernement du Québec à l'exclusion des frais d'escompte et d'émission d'obligations lors d'un premier financement.

La Corporation a recours à des emprunts bancaires pour financer temporairement les projets de construction et de réfection.

Les projets doivent être autorisés au préalable par le gouvernement du Québec et réalisés conformément aux limites financières qu'il a fixées.

Mobilier et équipement

Suite à une décision du gouvernement du Québec en date du 8 juillet 1987, les Conseils régionaux de la santé et des services sociaux doivent assumer le coût du mobilier et de l'équipement des établissements du réseau et ce, à compter du 1er avril 1985 pour les établissements du secteur de la santé et à compter du 1er avril 1986 pour les établissements du secteur des services sociaux.

Pour les projets autorisés avant ces dates, le ministère de la Santé et des Services sociaux assume par des subventions spécifiques le coût du mobilier et de l'équipement des établissements. Par la suite, la Corporation cède à titre gratuit aux établissements le mobilier et l'équipement ainsi acquis.

Financement des emprunts temporaires des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux (CRSSS)

La Corporation contracte depuis le 8 juillet 1987 des emprunts à long terme relatifs à la consolidation des emprunts temporaires des CRSSS pour certains projets de construction et de réfection et équipements. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde des subventions à la Corporation pour rembourser ces emprunts.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Corporation ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Projets de construction et de réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux

Les coûts relatifs à la construction et à la réfection des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux incluent les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés jusqu'au remboursement des coûts par l'établissement.

Immobilisations

Les terrains et bâtisses sont inscrits, lors de l'acquisition, au plus élevé du coût ou de l'évaluation municipale.

Les projets en cours comprennent, en plus du coût des bâtisses acquises, les coûts relatifs à la construction et à la réfection des bâtisses et les frais de financement à court terme. Ces frais de financement sont imputés aux projets en cours jusqu'au premier jour du mois qui survient 90 jours après la date d'acceptation provisoire des travaux.

Les immobilisations ne sont pas amorties.

Frais reportés – travaux de réfection

Les travaux de réfection à l'immeuble de

la Corporation qu'elle loue à différents organismes ou établissements sont reportés. Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin. En fin d'exercice, si les loyers additionnels acquis excèdent les frais reportés, ils sont considérés comme revenus reportés.

Subventions

Les subventions du gouvernement du Québec relatives au remboursement du capital de la dette à long terme sont enregistrées lors de leur encaissement alors que toutes les autres subventions le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Dépenses assumées par le gouvernement du Québec

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met du personnel ainsi que différents services de soutien à la disposition de la Corporation tels que service téléphonique, allocation d'espace, mobilier, articles de bureau, etc. Ces dépenses ne sont pas présentées dans les états financiers de la Corporation. Elles sont assumées par le ministère de la Santé et des Services sociaux et divers autres ministères et organismes du gouvernement du Québec.

Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection

Lorsque les résultats des opérations de l'exercice autres que celles portant sur les intérêts sur emprunts comportent une perte nette, la Corporation impute des frais d'administration aux projets de construction et de réfection jusqu'à concurrence de cette perte nette.

4. REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les coûts relatifs aux travaux de réfection d'un immeuble loué sont maintenant imputés aux frais reportés alors qu'auparavant ils étaient imputés aux immobilisations.

Ces frais reportés sont amortis au même rythme que les loyers additionnels acquis à cette fin (voir note 15).

À la suite de ce changement de comptabilisation des travaux de réfection financés par des loyers additionnels, les résultats des opérations comportaient une perte nette; la Corporation a alors imputé à l'exercice terminé le 31 mars 1988 des frais d'administration de 190 216 $ aux projets de construction et de réfection dont 57 825 $ aux créances à recevoir et 132 391 $ aux immobilisations.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants:

		1988
Créances à recevoir	$	57 825
Frais reportés		139 492
Immobilisations		(372 101)
Excédent		(174 784)

5. INTÉRÊTS ET FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUR DETTE À LONG TERME

	1989	1988
Obligations	$ 46 908 488	$ 29 177 761
Emprunts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 011 142	5 025 496
Emprunts hypothécaires de la Société d'habitation du Québec	1 505 932	1 513 623
Billets et soldes de prix de vente	1 568 210	1 653 010
Emprunts bancaires	19 732 323	12 269 638
	74 726 095	49 639 528
Moins:		
Intérêts sur emprunts bancaires imputés aux projets de construction et de réfection de la Corporation et du ministère de la Santé et des Services sociaux (note 14)	13 163 404	7 948 031
	61 562 691	41 691 497

6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 56.1 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-10), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada lui permettant de supporter le coût de projets d'habitation à loyer. À cet égard, 23 projets d'habitation ont été déclarés admissibles à ces contributions. Les subventions reçues servent à acquitter une partie du coût des intérêts sur les emprunts de la Corporation.

La Corporation recevra annuellement au cours des sept prochains exercices une contribution à cette fin d'environ 4,4 M$, lequel montant décroîtra par la suite.

7. AUTRES OPÉRATIONS

	1989	1988
Coût		
Frais de fiduciaire des emprunts	$ 92 049	$ 86 437
Frais relatifs à l'informatique	58 639	71 932
Autres frais	48 827	17 030
Coût des projets non matérialisés	—	9 417
Frais d'escompte et d'émission d'obligations pour fins de refinancement	—	6 851
	199 515	191 667
Revenus et imputations		
Revenu net (perte nette) de l'exploitation d'un immeuble (note 15)	52 696	(70 070)
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection (note 14)	138 196	190 216
Autres revenus	8 623	55 253
Subventions du gouvernement du Québec pour :		
• Projets non matérialisés	—	9 417
• Frais d'escompte et d'émission d'obligations pour fins de refinancement	—	6 851
	199 515	191 667

8. SUBVENTIONS COURUES ET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Subventions courues et à recevoir relatives au remboursement de :	1989	1988
Intérêts sur dette à long terme	$ 20 666 469	$ 14 279 931
Intérêts sur emprunts bancaires pour financement temporaire	926 039	761 076
Frais d'escompte et d'émission d'obligations	293 819	8 520
	21 886 327	15 049 527

9. FRAIS REPORTÉS

	1989	1988
Travaux de réfection reportés à assumer à même des loyers additionnels – au coût	$ 700 237	$ 504 492
Amortissement accumulé	619 532	365 000
	80 705	139 492

10. CRÉANCES À RECEVOIR *

	1989	1988
Gouvernement du Québec:		
Financement des projets de construction et de réfection et équipements (incluant les intérêts) des établissements du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux		
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux	$ 292 088 369	$ 191 049 235
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	99 575 168	41 601 011
	391 663 537	232 650 246
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux – financement temporaire (incluant les intérêts)	34 708 059 **	22 950 000 **
Conseils régionaux de la santé et des services sociaux – mobilier et équipement	111 096	2 550 739
	426 482 692	258 150 985

* Les échéances de certaines créances des conseils régionaux de la santé et des services sociaux totalisant 236 055 000 $ s'échelonnent de 1991 à 2008, soit aux mêmes dates que le paiement des obligations s'y rapportant. Les modalités de remboursement des autres créances ne sont pas déterminées par le gouvernement du Québec.

** Ces créances à recevoir se composent comme suit:

	1989	1988
Financement temporaire effectué au cours de l'exercic terminé le:		
31 mars 1989	$ 28 253 059	$ —
31 mars 1988	6 455 000	22 950 000
	34 708 059	22 950 000

11. IMMOBILISATIONS

	1989	1988
Terrains	$ 20 705 993	$ 20 573 488
Bâtisses	391 074 139	361 496 815
Projets en cours de construction et de réfection	67 971 165	70 814 747
	479 751 297	452 885 050

12. FINANCEMENT TEMPORAIRE

Le financement temporaire des échéances obligataires en attente de refinancement et le paiement des frais d'escompte et d'émission pour le refinancement réalisé subséquemment par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux a été confié à la Corporation par le gouvernement. À cet égard, la Corporation a contracté des emprunts bancaires au montant de 35 752 440 $ (1988 : 23 687 000 $).

13. DETTE À LONG TERME

	1989	1988
Obligations garanties par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 9,25 % à 18 % l'an, échéant de 1990 à 2019 *	$ 496 730 000	$ 332 130 000
Emprunts remboursables à la Société canadienne d'hypothèques et de logement par anticipation sans dédommagement et garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 8 % l'an, échéant de 2028 à 2032	61 365 015	61 544 385
Emprunts hypothécaires remboursables à la Société d'habitation du Québec par anticipation sans dédommagement, 6 7/8 % et 8 % l'an, échéant de 2020 à 2030	18 735 352	18 808 835
Billets et soldes de prix de vente 4 % à 12 % l'an, échéant de 1990 à 2007, garantis par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec	18 328 583	19 369 826
Emprunt hypothécaire garanti par la cession et le transport de subventions du gouvernement du Québec, 11 1/4 % l'an, échéant en l'an 2005	867 046	886 526
Emprunts bancaires	201 095 700	186 247 430
	797 121 696	618 987 002
Versements échéant en deçà d'un an	45 118 949	2 638 576
	752 002 747	616 348 426

Les remboursements de capital à prévoir au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1990	$ 45 118 949
1991	30 403 144
1992	9 991 834
1993	55 660 379
1994	90 143 577

Les emprunts bancaires relatifs au financement d'immeubles de la Corporation et du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux sont considérés comme dette à long terme étant donné que le remboursement se fera à même un financement à long terme.

* Le Fond d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec pour acquitter une partie des obligations de la Corporation s'élève à 19 417 000 $ au 31 mars 1989 (31 mars 1988 : 7 819 000 $). Ce Fonds est géré par le ministre des Finances.

Des obligations pour un montant de 73 500 000 $ (1988 : 53 500 000 $) peuvent, à la demande de leurs détenteurs, être remboursées avant les échéances prévues.

14. FRAIS IMPUTÉS AUX PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE LA CORPORATION ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les frais imputés se répartissent comme suit :

	1989	1988
Intérêts imputés provisoirement au cours de l'exercice au taux préférentiel moyen mensuel bancaire :		
• Corporation	$ 7 328 274	$ 5 817 289
• Ministère de la Santé et des Services sociaux	6 553 099	2 509 311
	13 881 373	8 326 600
Redressement des intérêts imputés	717 969	378 569
Intérêts imputés au coût réel *	13 163 404	7 948 031
Frais d'administration imputés aux projets de construction et de réfection :		
• Corporation	72 957	132 391
• Ministère de la Santé et des Services sociaux	65 239	57 825
	138 196	190 216
Total des frais imputés de l'exercice	13 301 600	8 138 247

* Les frais de financement à court terme sont imputés provisoirement au coût des projets de l'exercice sur la base du taux préférentiel moyen mensuel bancaire. Ces frais sont redressés en fin d'exercice en fonction des intérêts payés aux institutions financières.

15. EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE

La Corporation administre un de ses immeubles qu'elle loue à des établissements ou organismes désignés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

	1989	1988
REVENUS		
Loyers :		
• De base	$ 346 974	$ 127 332
• Additionnels pour réfection	254 532	365 000
Contribution des locataires	354 997	486 300
Stationnement	185 218	136 356
Autres revenus	22 576	28 062
	1 164 297	1 143 050
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	251 849	235 351
Chauffage	138 966	135 577
Électricité	122 903	108 255
Entretien et réparations	121 326	139 049
Assurances	24 861	24 179
Sécurité	144 745	132 889
Stationnement	30 864	27 454
Amortissement des travaux de réfection reportés	254 532	365 000
Divers	21 555	45 366
	1 111 601	1 213 120
REVENU NET (PERTE NETTE) DE L'EXPLOITATION D'UN IMMEUBLE	52 696	(70 070)

16. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉ

a. Projets en cours de construction et de réfection

Au 31 mars 1989, le coût estimatif des contrats de construction reliés à des projets en cours de construction et de réfection s'élève à 52,9 M$ (1988: 60,3 M$) dont 10 M$ (1988: 5 M$) ont fait l'objet d'engagements contractuels à être réalisés au cours des prochains exercices.

b. Auto-assurance des immeubles

La Corporation pratique l'auto-assurance à l'égard de ses immeubles: la perte découlant d'un sinistre sera alors assumée par la Corporation et imputée aux opérations.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

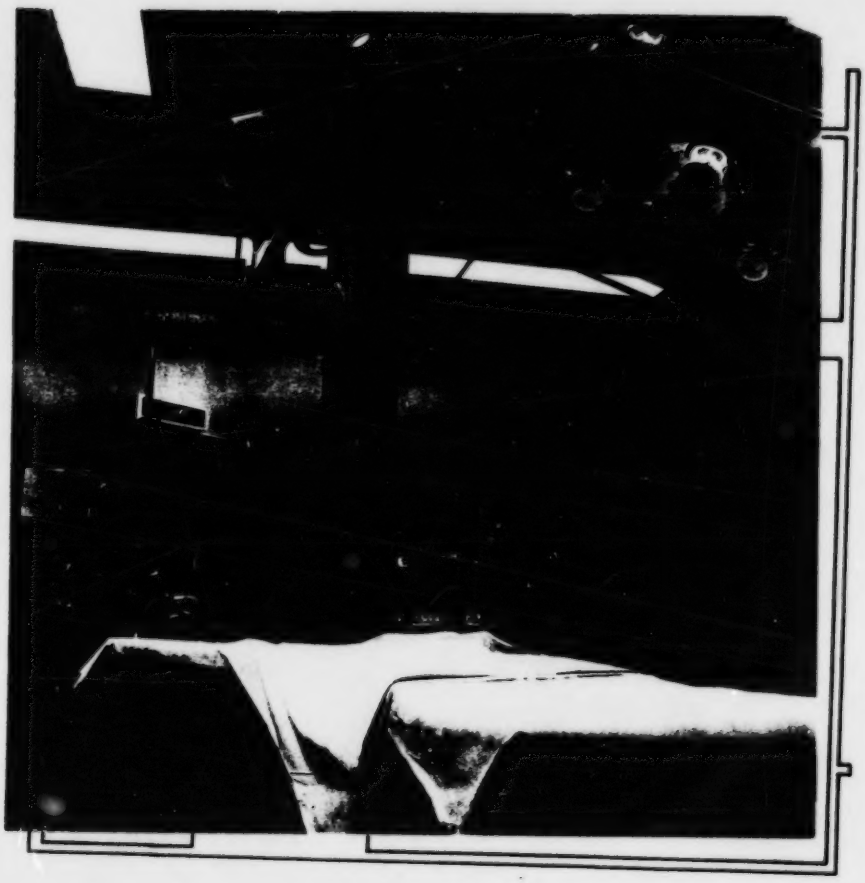

Salle d'opération du bloc opératoire au Centre hospitalier Anna Laberge

Laboratoire en hématologie

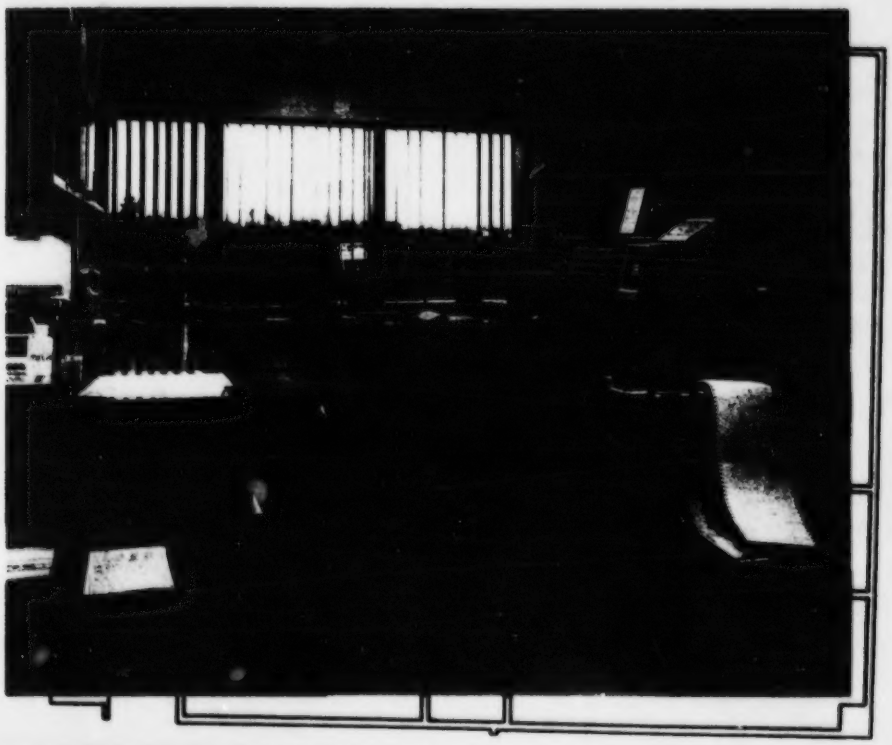

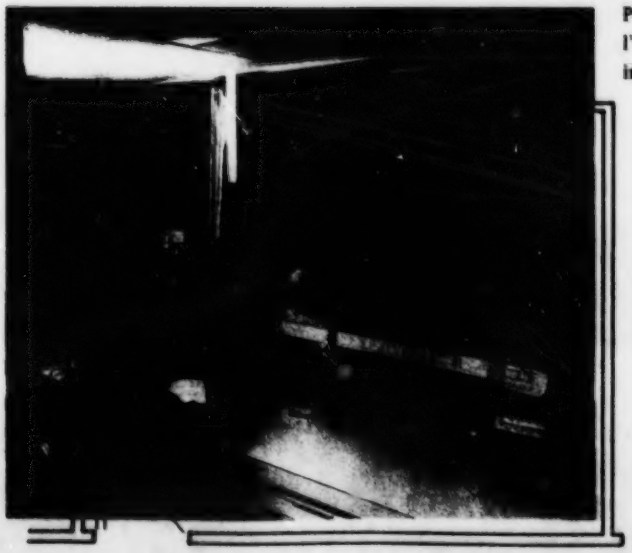

Poste de garde à l'unité des soins intensifs